

INTRODUCTION

A LA

PSYCHAGENESIE

P. LEPAGE

J.LACROIX

Avant – Propos

Notre introduction à la psychagénésie précède en la préparant la publication d'un traité complet de psychagénésie en neuf tomes. Tous les spécialistes de cette discipline participeront à la rédaction de ce traité qui constituera la somme des connaissances acquises en ce domaine depuis quinze ans.

Les psychagénésistes ont peu publié jusqu'à ce jour, mais ils ont beaucoup cherché et beaucoup agi en prise directe sur la réalité quotidienne. Le moment est venu pour eux de regrouper leurs expériences et d'ordonner la masse des informations en leur possession en vue de ménager l'accès au plus grand nombre, chercheurs ou praticiens.

Cette publication vient à son heure. En effet, les Pouvoirs publics se préoccupent depuis quelque temps du sort de cette jeune équipe « pas comme les autres »... On lui demande de renoncer à ses travaux spécifiques et de rentrer dans les cadres.

Quelles que soient les décisions qui seront prises en haut lieu, le travail se poursuivra. Il sera humainement plus lourd et plus difficile sans doute en raison des obstacles matériels qui ne manqueraient pas d'accompagner une décision défavorable.

Mais on ne peut interdire la réflexion, le goût de l'observation, la passion de la vérité.

Tout espoir n'est donc pas perdu. Nous pensons fermement que le courage et l'esprit d'initiative l'emporteront en fin de compte sur le conformisme et les intérêts de clans.

SOMMAIRE

Chapitre I : Position du problème

- 1 – définition
- 2 – situation sociale du déficient mental
- 3 – formes modernes de l'insécurité
- 4 – options politiques de base
- 5 – coût du cloisonnement
- 6 – lutte pour l'adaptation

Chapitre II : Question de spécificité

- 1 – le certificat de psychagénésie
- 2 – les difficultés de l'interdisciplinarité
- 3 – choix d'une méthode d'analyse

Chapitre III : les neuf composantes de l'action

- 1 – le sujet agissant
- 2 – le lieu ou domaine de l'action
- 3 – la finalité ou but de l'action
- 4 – le programme d'action
- 5 – l'aptitude instrumentale
- 6 – l'opportunité de l'application
- 7 – l'exécution des actes élémentaires
- 8 – la coordination opératoire
- 9 – le guidage

Conclusion

I - POSITION DE PROBLEME

1 – Définition

Le mot « psychagénésie » a été créé en 1967 à partir de l'expression « agénésie psychique ».

Le terme « agénésie » du grec a (privatif) et génésis ('développement) évoque un défaut d'évolution, un arrêt du développement.

Une agénésie psychique représente donc une absence de progression du psychisme (par opposition au corporel) c'est-à-dire une déficience mentale qui se traduit par un ralentissement considérable du rythme des acquisitions. Cette définition englobe les notions courantes de « débilité mentale » et « d'arriération mentale »

L'expression est empruntée au neurologue L.RIMBAUD qui dans son « Précis de neurologie » (Doin – 1957 – page 493) traite des troubles du développement liés aux encéphalopathies infantiles : « il ne s'agit pas de régression, mais d'absence de progression. On ne parle pas ici d'atrophie, mais d'agénésie (HUNITEL et BABONNEIX). » Passant du développement physique aux troubles intellectuels, il poursuit : « il s'agit encore ici d'arrêt de développement, mais il porte sur l'intelligence : il y a agénésie psychique pourrions-nous dire. »

Ces auteurs établissent une nette différenciation entre deux processus pathologiques distincts :

- L'un, de type évolutif, est une perte de substance propre, un amenuisement, une détérioration progressive de caractère accidentel ;
- L'autre, de type stationnaire, est une absence progression, un arrêt précoce de développement, une insuffisance constitutive (innée ou acquise), c'est-à-dire une agénésie.

2 – Situation sociale du déficient mental.

La psychiatrie a, de longue date, porté tous ses efforts sur l'amélioration des maladies évolutives dont elle peut enrayer efficacement le processus de détérioration. La chimiothérapie et la psychothérapie ont obtenu dans ce domaine des stabilisations remarquables.

Les états déficitaires ou psychagénésiques en revanche ne permettent pas de tels espoirs. On a donc effectué au sein de ces catégories des triages approximatifs fondés sur les capacités d'accueil du milieu social. Ainsi ont été définis des déficits légers réputés acceptables, des déficits moyens ou profonds jugés plus ou moins acceptables, et des groupes dits de « défectologie » déclarés totalement inacceptables.

Un tel système de classification est relatif à une structure économique, scolaire et familiale déterminée. Il varie selon les temps et les lieux. Ainsi la place traditionnellement reconnue en milieu rural à « l'idiot du village » n'a trouvé aucune transposition possible en milieu urbain industrialisé. Il y a loin également du statut accordé en d'autres temps à « l'innocent », âme pur aimée de Dieu, au statut actuel de « l'inadapté », individu marginal et encombrant.

Nous assistons à une intolérance croissante de la société envers ses éléments improductifs, qu'ils soient enfants, adultes ou vieillards. Ce drame est vécu de nos jours par tous les handicapés chroniques

3 – Formes modernes de l'insécurité

Les bonnes volontés pourtant ne manquent pas. L'opinion elle-même est sensibilisée au flot montant de problèmes qui n'épargnent plus guère de foyers. Car paradoxalement, le progrès technique multiplie les facteurs d'inadaptation :

- La mortalité infantile disparaît mais les séquelles invalidantes augmentent en proportion inverse ;
- Le machinisme décuple les pouvoirs de l'homme mais le nombre croissant des accidentés de la route vient gonfler celui, en progression constante, des accidentés du travail ;
- La durée moyenne de vie s'allonge mais l'individu est déclassé à 40 ans ;

Après des siècles de pénurie, le développement de la productivité ouvre l'ère de la consommation universelle, mais elle exige une sélection si rigoureuse des aptitudes qu'une masse humaine grandissante se trouve rejetée du cycle des échanges.

Ce qu'il est convenu d'appeler une « crise de civilisation » traduit en réalité l'accumulation de telles contradictions. De nouvelles formes d'insécurité se substituent aux fléaux naturels des époques précédentes, la forme majeure de l'insécurité contemporaine étant d'ordre social.

La société rejette et abandonne à une existence marginale ceux dont elle a plus ou moins usé. Elle s'ingénie parfois au prix de dépenses considérables, à prolonger une survie physique dont certains bénéficiaires se demandent si elle vaut d'être vécue. Car c'est moins la crainte de sa disparition prématurée qui angoisse l'homme d'aujourd'hui que la perspective d'une longue déchéance matérielle et morale.

La civilisation industrielle recule les limites de la mort biologique mais aggrave et précipite les risques de mort sociale. Le nombre des « inadaptés » croît donc dans le même temps que se diversifient les causes d'inadaptation et que s'allonge la durée de la présence au monde chacun. La charge financière qui en résulte pour la collectivité est énorme et ne couvre plus les besoins.

Dans tous les pays, ce problème est devenu un problème national. Il se pose aujourd'hui à l'échelle internationale.

4- Options politiques de base.

Du point de vue qui précède, les états déficitaires ou psychagénésiques constituent des cas limites : le déficient mental peut en effet espérer une durée moyenne de vie proche de la normale. Par contre, l'existence qui lui est promise pratiquement dès l'origine est celle d'un déclassé permanent.

Il apparaît clairement que par l'objet même de son étude, la psychagénésie se trouve placée au cours des problèmes sociaux les plus cruciaux de notre époque. Les solutions qu'elle préconise ne peuvent manquer d'impliquer de choix moraux et des options philosophiques. Les résistances que cette discipline nouvelle a rencontré et rencontre encore sont du même ordre et comptent parmi les plus difficiles à vaincre.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de dépassionner le débat et de procéder à une analyse rationnelle.

Le point de départ est le suivant :

- Un être humain donné ;
- Un milieu extérieur ou environnement déterminé
- Un décalage ou déséquilibre entre les aptitudes personnelles de l'individu et les contraintes inhérentes à la structure de l'environnement.

Dans cette situation, le jeu des interactions réciproques entre l'homme et le milieu est faussé au détriment de l'homme. Il n'existe pour ce dernier que trois issues possibles (extrait de Louis COUFFIGNAL : la Cybernétique (que sais-je ? n° 638 PUF 1966)

- a) L'adaptation, qui vise à modifier son propre état ;
- b) La lutte, qui vise à modifier l'environnement ;
- c) La fuite, qui consiste à changer d'environnement ;

Dans le cas présent, l'orientation retenue dépendra de la politique choisie par le corps social dans son entier. Les deux premières options exigent qu'un soutien soit apporté à l'homme par ses semblables. La troisième peut lui être imposée par la pression du milieu.

Il reste à examiner où se situe, dans cette affaire, l'intérêt général.

5 – Coût du cloisonnement

Toute politique de ségrégation est dispendieuse. Elle consiste à créer de toutes pièces une société parallèle improductive dont le poids budgétaire, en toute logique, finira par absorber la majeure partie des ressources de la nation. Ceci au détriment des possibilités de développement du secteur productif.

Or, la tendance naturelle des collectivités est d'éloigner de la cité les individus à problèmes et, pour ce faire, de les regrouper dans des instituts spécialisés qui sont autant de petites sociétés parallèles. Cette organisation concertée de la « fuite », c'est-à-dire du changement d'environnement, n'ouvre sur aucune perspective de réinsertion sociale efficace. Aucun être ne peut apprendre à s'adapter à un milieu Eo en étant maintenu dans un milieu Ex : le développement des services de suite démontre qu'une tutelle est indispensable au moment du retour en milieu d'origine si un tel retour est jugé opportun.

Le cas du déficient mental chronique est typique à cet égard. Sa lenteur d'adaptation le conduit à se modeler peu à peu sur un univers artificiel qu'il ne pourra plus quitter par défaut d'aptitude à se reconvertir dans des délais appropriés. Le placement, pour lui, est nécessairement définitif. Ni l'homme ni la société ne sont gagnants dans cette formule.

En outre, il serait vain d'espérer parvenir à développer un secteur parallèle satisfaisant, tant au point de vue du potentiel d'accueil que des conditions de fonctionnement. Aucun pays ne dispose de ressources suffisantes pour s'offrir le luxe de s'adjoindre une société parasitaire à haut niveau de vie (c'est-à-dire forte consommatrice et non productrice). L'équipement social conçu dans cette perspective sera toujours en retard d'un plan sur les besoins. Les crédits de fonctionnement seront toujours en deçà du minimum souhaitable.

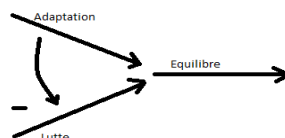
C'est vers le développement d'un secteur de vie intégré à la vie collective que la psychagénésie a orienté son action.

6- Lute pour l'adaptation

Revenons à notre point de départ. Nous avons vu que l'homme peut réagir à certaines contraintes de son environnement soit en modifiant son propre état (adaptation) soit en cherchant à modifier l'environnement en question (lutte)

Il est bien évident que le déficient mental chronique ne peut atteindre seul aucun de ces objectifs. Il est tout aussi évident qu'aucune intervention extérieure ne peut obtenir une adaptation totale de l'handicapé ou une transformation totale de l'environnement. Chacun de ces facteurs ne peut varier que dans certaines limites : si, par exemple, un handicapé ne parvient pas à un degré d'autonomie suffisant pour être capable de traverser seul une rue, il ne peut être question de supprimer pour autant la circulation automobile.

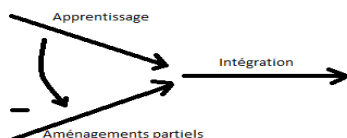
Un juste équilibre doit donc être trouvé entre les intervalles de variation de chacun de ces facteurs. Le schéma suivant résume l'ensemble de ces interrelations :



Plus les possibilités d'adaptation sont grandes, moins il est nécessaire de transformer l'environnement. Ce schéma représente une orientation globale. Il ne prend tout son intérêt qu'au niveau des réalisations partielles.

Reprenons l'exemple précédent d'un niveau d'autonomie insuffisant pour voyager seul. Si l'intégration de l'handicap échoue sur ce point précis, un aménagement partiel devra être pris pour permettre à l'expérience de se poursuivre sur d'autres plans. Car les ressources d'un être humain sont d'une infinie diversité. Une action efficace consiste à tirer parti de toutes les qualités potentielles d'un individu pour tisser patiemment un réseau d'échange avec le milieu.

Au niveau des applications partielles, le schéma d'orientation globale se transforme de la manière suivante :



La psychagénésie se préoccupe en premier lieu de développer au maximum les capacités d'apprentissage du déficient en s'appuyant sur les résultats de ses recherches et de son expérience en ce domaine. Il s'agit d'un long et patient travail mené acquisition après acquisition durant des années pour aboutir au degré d'intégration le plus élevé possible.

En second lieu, elle s'efforce d'agir en prise directe sur le milieu extérieur normal en limitant toujours les équipements aux problèmes d'aménagements partiels qui sous-tendent la poursuite de l'expérience.

Tous les établissements dans lesquels elle exerce sont conçus et fonctionnent dans cette optique.

La famille y joue son rôle effectif naturel. Les spécialistes des différentes disciplines y interviennent selon les besoins.

II - QUESTION DE SPECIFICITE

1 – le Certificat de Psychagénésie

Par un arrêté en date du 21 août 1967, le Ministère de l'Education nationale a créé un « Certificat de capacité d'assistance aux enfants atteints de psychagénésie » (bulletin officiel de l'éducation nationale du 21 septembre 1967)

Aux termes de cet arrêté, le Certificat de Psychagénésie est délivré par la Faculté de médecine de Paris ; il sanctionne trois années d'études théoriques et pratiques.

Cette formation n'étant dispensée actuellement dans aucune autre région de France, le Certificat de Psychagénésie entre dans la catégorie des diplômes d'université et n'est pas considéré comme un diplôme national.

Le problème de son extension pose la question du caractère spécifique de cette discipline nouvelle.

HISTORIQUE

Les travaux de recherche appliquée qui ont conduit à la création du Certificat de Psychagénésie, ont débuté en 1955 à l'Hôpital de la Salpêtrière à Paris. Le professeur Léon MICHAUX avait bien voulu accueillir dans son service, à la demande de son assistant, le Pr agrégé DUCHE, une équipe de pédagogues spécialistes du jeune enfant et intéressés par les états d'arriération ne dépassant pas un âge mental correspondant. La notion d'agénésie psychique animait déjà cette équipe bien avant la lettre.

Dès l'origine donc, le déficient mental était abordé sous l'angle de l'apprentissage pré-scolaire et du développement d'acquisitions qui s'effectuent d'ordinaire spontanément chez l'enfant normal.

Il apparut très vite que cette modeste ambition de départ amenait à étudier toute la genèse de l'intelligence sensori-motrice et les débuts de la représentation mentale. Les ouvrages de Jean PIAGET prirent dès lors une importance théorique grandissante tandis que s'élargissait l'approche expérimentale à différents types d'établissements.

STATUT

Actuellement, les psychagénésistes sont autorisés à exercer dans les établissements spécialisés agréés et conventionnés. L'absence de statut professionnel bien défini gêne considérablement leur dialogue avec les représentants des autres disciplines et nuit à la progression de leurs travaux.

2 – Les difficultés de l'interdisciplinarité

Les sciences de notre époque, qu'il s'agisse de recherche ou d'application, ne peuvent plus rester isolées sur des tracés historiques.

Les conditions du progrès exigent plus que de simples passerelles jetées d'une spécialité à une autre. C'est une véritable refonte des structures qui s'impose pour que la notion d'équipe pluridisciplinaire passe peu à peu dans la réalité.

Si, par nécessité, la composition des équipes se modifie progressivement, les esprits en revanche, évoluent moins vite. Combien de groupes pluridisciplinaires ne fonctionnent autrement que comme une mosaïque de spécialistes autonomes qui veulent s'ignorer les uns des autres ?

Conscients de ces difficultés, les pouvoirs publics en arrivent à préconiser des solutions aussi radicales que la suppression pure et simple des spécialités les moins bien établies, c'est-à-dire les plus récentes et les plus novatrices, au profit des impérialismes traditionnellement les mieux implantés.

La solution du problème est évidemment ailleurs. C'est une révolution des esprits qu'il s'agit. Nul ne peut embrasser toute une science : la spécialisation découle nécessairement de l'accroissement même des

connaissances. Mais nul ne peut en contre-partie se suffire à lui-même : chacun doit échanger des informations, soumettre ses interprétations à une perspective d'ensemble.

L'avenir est dans l'amélioration des relations interdisciplinaires et non dans un nivellement général des compétences.

Pour son malheur vis-à-vis de l'administration, mais non pour la fécondité de son action, le psychagénésiste exerce au long d'une zone frontalière où son intervention soulève à chaque instant des problèmes de relations interdisciplinaires.

On lui demande de se définir ; tâche à la fois aisée et délicate. Il connaît son domaine spécifique mais ne peut résoudre seul les problèmes d'approche entre spécialistes. Il appartient sans doute à l'autorité compétente de favoriser le dialogue en reconnaissant à tous une égale dignité professionnelle. Comment établir de véritables relations de travail quand on est contraint d'exercer incognito ou sous des qualifications d'emprunt ?

3 – Choix d'une méthode d'analyse

Cela étant, il reste possible d'aborder selon une méthode d'analyse rigoureuse l'étude des caractéristiques propres de la profession et de tenter d'en faire apparaître la spécificité à différents niveaux.

Un exposé cohérent doit procéder par ordre, ne rien omettre et montrer les liaisons entre les parties du discours. Il est donc nécessaire de se fixer une méthode.

Le psychagénésiste étant d'abord un praticien, c'est sous l'angle de son intervention que nous avons décidé de l'aborder. Si cette intervention n'est pas à proprement parler un « acte » au sens médical et administratif du terme, elle n'en constitue pas moins une « action » exercée par un technicien sur une partie de son environnement.

Notre méthode consistera donc à analyser successivement les différentes composantes de cette action particulière.

Les neuf composantes de l'action humaine ont été clairement dégagées par les cybernéticiens auxquels nous les emprunterons en retenant leurs définitions (Pierre de LATIL, introduction à la cybernétique : la pensée artificielle, Gallimard 1955 – Louis COUFFIGNAL, les notions de base, Collection Information et Cybernétique, Gauthier-Villars, 1958)

L'exposé technique que nous allons aborder au chapitre III suit donc un plan précis. Pour en faciliter la lecture, il est sans doute utile d'en fixer dès à présent les grandes lignes. A savoir :

NOTIONS PREMIERES

- 1) L'être humain ou sujet agissant
- 2) Le milieu extérieur ou lieu de l'action

PREPARATION DE L'ACTION

- 3) But de l'action
- 4) Programme d'action

DECISION D'AGIR

- 5) Aptitude instrumentale
- 6) Opportunité de l'application

EXECUTION DE L'ACTION

- 7) Exécution des actes élémentaires
- 8) Coordination opératoire
- 9) Guidage

III - LES NEUFS COMPOSANTES DE L'ACTION

1 – Le sujet agissant

Qui agit ?

Dans le cadre de cette étude, le sujet agissant est naturellement le psychagénéiste lui-même, c'est-à-dire le praticien dont nous examinons les différents aspects de l'intervention.

Il est indispensable pour bien connaître un système agissant d'en donner une description précise. Celle-ci doit permettre de déterminer la compétence du système et fournir des indications sur son possible perfectionnement.

Le tome I du traité de psychagénésie abordera donc la formation du psychagénéiste, durée des études, programme, examens, organisation de l'enseignement et de la profession. Les étudiants, les enseignants et les professionnels participeront à sa rédaction

2 – Le lieu ou domaine de l'action

Où agir ? que signifie exactement cette question ?

Rappelons que la Cybernétique retient comme notion première l'**être humain**.

Un être humain n'est pas une entité abstraite, mais un individu plongé concrètement dans un univers donné. Tout univers est composé d'autres êtres qui appartiennent :

- Soit au règne minéral, celui de la matière organisée sans pouvoir de prolifération
- Soit au règne vivant, celui de la matière organisée avec pouvoir de prolifération
- Soit au règne artificiel, organisé par l'homme (objets, machines, etc...)

Le **milieu extérieur** (à un être humain) est l'ensemble des êtres autres que cet être humain. Cette définition s'applique toujours à une situation précise relative à un individu déterminé.

Un milieu extérieur est donc constitué de personnes, d'animaux ou d'objets liés entre eux par certains rapports.

Ceci étant posé, l'action au sens de la Cybernétique, est une **action physique**, c'est-à-dire un phénomène physique tel qu'on le conçoit dans les sciences de la nature.

Il résulte par exemple de cette définition que réfléchir n'est pas agir, mais parler est déjà agir (la réflexion est un phénomène purement psychique, la parole s'appuie sur un ensemble de phénomènes vibratoires)

L'**environnement** d'un être humain désigne la partie du milieu extérieur qui se trouve en situation d'agir sur cet être ou de subir son action.

Il était nécessaire de rappeler ces quelques notions de base pour situer correctement le domaine d'action du psychagénéiste.

Toute action d'un être humain s'exerce sur une région limitée du milieu extérieur : on ne peut donc étudier une action quelconque sans préciser le lieu de cette action, c'est-à-dire la partie du milieu extérieur sur laquelle elle s'exerce.

En tant que praticien, le psychagénéiste intervient sur d'autres êtres humains. Ces êtres (enfants, adolescents ou adultes) se caractérisent par un déficit sévère du développement mental.

La description du domaine d'action du psychagénésiste consiste donc en l'étude des différentes catégories de déficiences mentales, de leurs causes et de leur évolution. Une semblable étude doit être menée d'un point de vue médical (anatomique et physiologique, neurologique et psychiatrique)

Telle sera la matière du tome II du traité de psychagénésie. Sa réalisation nécessite le concours de spécialistes de disciplines variées.

3- la finalité ou but de l'action

A ce point de notre exposé, nous avons décrit un système agissant qui doit s'exercer sur une région limitée du milieu extérieur.

Pour y faire quoi ? ... pour le modifier.

Le but d'une action est d'apporter à l'environnement une modification définie.

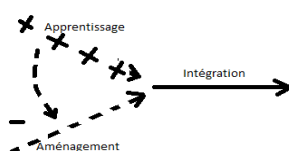
L'intervention du psychagénésiste a pour effet utile de modifier les rapports de l'handicapé avec la société. Plus précisément le psychagénésiste intervient sur un ensemble de personnes (enfants, adolescents, adultes) mentalement déficientes, en vue **de développer au maximum leurs possibilités d'intégration à la vie du milieu extérieur naturel.**

Le but ainsi exprimé apparaît clairement comme le résultat d'un choix. Nous avons tenté dans la première partie de cet ouvrage d'analyser les différentes options possibles et de retenir une orientation conforme à l'intérêt général. L'expérience n'a cessé de nous affermir dans la voie ainsi adoptée.

Nous avons vu que l'intégration est un équilibre à rechercher entre deux facteurs :

- L'un, le facteur apprentissage, modifie le niveau de réalisation du déficient lui-même
- L'autre, le facteur aménagement, modifie partiellement l'environnement en raison inverse des ressources de l'handicapé.

Nous compléterons comme suit notre modèle, sans autre démonstration dans le cadre restreint de cette étude :



Signalons simplement que nous sommes en présence du schéma de fonctionnement d'un effecteur à tendance réglé par une inter-action positive.

Le facteur agissant (ou facteur régleur) est l'apprentissage. La fonction du psychagénésiste est donc une **fonction organisante** : il organise l'intégration sociale de l'handicapé par rapport au facteur apprentissage.

Le tome III du Traité de psychagénésie sera consacré à la notion d'équilibre et à l'étude des processus d'équilibration. Dans cette perspective, une large place sera faite aux problèmes d'organisation du milieu familial, social et institutionnel.

4 – le programme d'action

Pour réaliser l'objectif qu'il s'est fixé, le psychagénésiste doit préparer un programme de développement des acquisitions. Ce programme surprend la plupart des observateurs par le choix des « matières » qui le composent.

Un premier sujet d'étonnement est l'étendue du champ des connaissances parcourues. En effet, le programme débute au point zéro : celui du nouveau-né qui en est encore au stade de l'exercice des réflexes. Il suit ensuite l'évolution de l'enfant et de l'adolescent pour aboutir à la formation professionnelle de l'adulte exerçant une activité rémunérée.

Le second sujet d'étonnement a trait aux « lacunes » qu'un aussi vaste projet ne peut manquer de présenter. Lacunes volontaires bien entendu, le psychagénésiste déterminant son programme en fonction des obstacles précis qu'il rencontre au niveau des intégrations partielles. Ainsi sont exclues du programme la quasi-totalité des matières dites « d'enseignement », celles qui nécessitent en règle générale le secours d'un maître, d'un guide (pédagogue), car on ne peut raisonnablement espérer que l'immense majorité du corps social y accédera par ses propres moyens ; citons entre autres la grammaire, l'orthographe, la rédaction, la lecture expliquée, la récitation, le calcul, les problèmes, l'histoire, la géographie, les sciences, l'instruction civique, etc...

Les matières dont le psychagénésiste « instruit » le déficient sont précisément celles que l'homme de la rue acquiert spontanément et qui, de ce fait, ne sont pas considérées comme matières d'enseignement. Rappelons que le propre d'une agénésie psychique est l'absence de toute évolution spontanée.

Un tel programme se confond avec le développement psycho-génétique naturel de l'être humain. Les travaux de A. GESELL et de J. PIAGET ont permis d'en préciser le contenu et la structure, c'est-à-dire de fixer l'ordre de succession dans le temps de chacune des acquisitions élémentaires qui le composent.

Le tome IV du traité de psychagénésie fera le point des recherches actuelles en ce domaine.

5 – l'aptitude instrumentale

Le psychagénésiste a donc précisé le lieu de son action, son but et le programme dont la réalisation doit en principe lui permettre d'atteindre le but assigné.

Il lui faut examiner à présent les conditions d'application de ce programme. A ce propos, il y a lieu de revenir quelques instants sur la notion même de programme.

Un programme consiste en la description d'un ensemble structuré d'actes élémentaires dont la réalisation successive est présumée accomplir l'action.

Le psychagénésiste conçoit un programme en vue notamment d'en faire exécuter les actes élémentaires par le déficient. C'est bien ce que le déficient aura appris à réaliser par lui-même qui importe en fin de compte.

Les difficultés d'exécution relatives à l'état mental de l'handicapé devront être surmontées par des modalités d'intervention propres à la psychagénésie. Mais d'autres difficultés peuvent se rencontrer : déficits visuels ou auditifs, paralysies, etc. Dans ce cas, la réalisation du programme est compromise et il devient nécessaire d'en appeler à d'autres spécialistes qui interviendront complémentaires.

Le tome V du traité de Psychagénésie sera centré sur le délicat problème des troubles associés. Tous les spécialistes médicaux et paramédicaux auront à intervenir dans la rédaction de ce volume.

6 – l'opportunité de l'application

Par définition, une loi normale de développement biologique est une loi qui règle le développement du plus grand nombre d'individus appartenant à une même population.

La norme est la règle du plus grand nombre.

Indiquer, par exemple, que le langage apparaît chez l'enfant aux environs de dix-huit mois signifie que la majorité des enfants commence à parler vers dix-huit mois. Cette constatation résulte de la comparaison des fréquences statistiques à différents âges.

Il en va ainsi du programme de référence retenu en psychagénésie. Ce programme suit la loi naturelle normale tant par son contenu que l'ordre de succession des acquisitions. Sous cet angle, il est présumé convenir au plus grand nombre.

L'apprentissage est donc conduit dans l'ordre chronologique du programme. La vitesse d'acquisition, en revanche, est propre à chaque individu et varie d'un handicapé à l'autre. Une même tranche du programme peut être parcourue en plus ou moins de temps selon que le déficient progresse plus ou moins vite.

Tout handicapé constitue donc un cas particulier dont il faut établir périodiquement le bilan des connaissances, le rythme d'évolution, et déduire les intérêts momentanés au monde ambiant.

Ces informations ne peuvent s'obtenir qu'à partir d'une observation directe de l'être humain dans son comportement spontané et dans ses réactions aux conduites d'apprentissage.

Recueillir méthodiquement des observations, les classer selon différents critères d'appréciation, les contrôler, puis porter un jugement sur la situation du moment, tel est l'ensemble des démarches qui précèdent une décision rationnelle et par conséquent opportune.

La décision de choisir un exercice plutôt qu'un autre, c'est-à-dire d'appliquer une partie du programme plutôt qu'une autre, résulte d'un jugement, d'une interprétation des données recueillies visant à situer le niveau, les besoins et les intérêts momentanés du déficient.

La valeur de la décision conditionne l'efficacité du programme.

Le tome VI du traité de psychagénésie étudiera les méthodes d'observation, de contrôle et d'interprétation.

7 – l'exécution des actes élémentaires.

Une décision a donc été prise : celle de travailler un point précis du programme.

D'une façon générale, l'acquisition de toute connaissance se mesure à la capacité pour l'apprenti, l'élève ou l'étudiant, de réaliser certains exercices impliquant cette connaissance. Ces exercices se décomposent en une série d'opérations élémentaires dont l'élève doit posséder la maîtrise.

Les psychagénésistes attachent une importance toute particulière à cette décomposition. En effet, l'un des troubles d'apprentissage les plus caractéristiques de l'handicapé mental, est sa très faible mobilité opératoire. **La structure opératoire reste attachée, pour lui, au contenu de l'acte.** Ce qui signifie que le processus opératoire, le schéma d'action, la manière de s'y prendre si l'on veut, ne sont pas abstraits de leurs diverses applications possibles ; ils ne sont ni reconnus ni réutilisés lorsque l'occasion s'en présente car toute généralisation est une abstraction.

Le terme de « segment d'acte » a été créé pour désigner de telles opérations liées à leur contenu. C'est en ce sens que nous l'emploierons dans les pages qui suivent.

Devant une nouvelle acquisition, le déficient se trouve donc dans la situation d'un élève qui, pour chaque problème d'arithmétique qu'il aurait à résoudre, devrait réapprendre à effectuer l'addition, la multiplication ou la soustraction faute d'en posséder la règle opératoire transposable d'un contenu chiffré à un autre.

Dans ces conditions, la vitesse d'acquisition est nécessairement fort lente, et les progrès obtenus ne sont pas immédiatement générateurs de progrès nouveaux. C'est le mécanisme même d'une « agénésie » qui se trouve ainsi mis en évidence.

Tout exercice commence donc par l'apprentissage des segments d'actes nécessaires à la réalisation de l'exercice.

Dans quel ordre s'effectue cet apprentissage ? Dans un ordre imprévisible... cette constatation nous amène à étudier la notion de **comportement** du milieu extérieur.

Il nous faut, pour être clair, revenir un instant sur le plan de cet ouvrage qui consiste à analyser l'action ou intervention du psychagénésiste à partir des concepts de la cybernétique. Nous avons ainsi défini entre autres :

- 1° un sujet agissant : le psychagénésiste ;
- 2° un milieu extérieur lieu de l'action : les enfants, adolescents ou adultes déficients mentaux ;
- 3° un but ou modification de ce milieu extérieur : l'intégration maximale du déficient en fonction de ses possibilités d'apprentissage ;
- 4° un programme ou suite chronologique naturelle de développement des connaissances ;
- 5° des conditions d'application relatives à l'aptitude instrumentale de l'handicapé ;
- 6° des conditions d'application relatives à l'opportunité du choix des exercices.

Nous en sommes arrivés avec la composante n°7 à l'exécution du programme et à l'apprentissage des segments d'actes (une décomposition en segments d'actes constitue une sorte de sous-programme relatif à un exercice donné).

Tout milieu extérieur réagit d'une certaine manière à l'action exercée sur lui. En l'occurrence, tout déficient réagit d'une certaine manière à l'intervention du psychagénésiste.

On peut donc classer les diverses réactions possibles en trois modes appelés les **comportements** du milieu extérieur sous l'action qu'il subit.

1° **comportement prévisible** : la décomposition préparée s'applique sans surprise dans l'ordre chronologique de réalisation logique de l'exercice. Le déficient ne réagit jamais de cette manière à un apprentissage sauf si l'exercice mal choisi correspond à une acquisition qu'il possède déjà et dont il accepte de faire gentiment la démonstration. Mais on ne peut plus parler alors d'un apprentissage.

2° **Comportement partiellement prévisible** : le déficient apprend à exécuter correctement certains segments d'actes dans des délais beaucoup plus rapides que d'autres. La décomposition doit donc placer l'apprentissage de ces segments d'actes en tête du sous-programme ; il n'est plus possible cette fois de retenir l'ordre chronologique normal des opérations, il faut y substituer un ordre pédagogique.

Reprenons, pour mieux nous faire comprendre, l'exemple de cet élève qui devrait résoudre un problème d'arithmétique nécessitant d'abord une multiplication, puis une addition suivie d'une division et enfin d'une soustraction.

L'ordre chronologique des opérations permettant de résoudre logiquement ce problème est donc : m/a/d/s. Tous les pédagogues savent que l'apprentissage des quatre opérations fondamentales ne peut s'effectuer dans cet ordre sous peine de n'aboutir jamais. Le déficient peut être comparé à un enfant qui devrait réapprendre les opérations de chaque exercice nouveau sans parvenir à retenir définitivement leurs règles opératoires. L'apprentissage de ces opérations liées à un contenu chiffré particulier (c'est-à-dire

l'apprentissage de ces segments d'actes) suivra en principe l'ordre pédagogique a/s/m/d. En principe seulement.

Nous avons dit que la réaction du déficient dans ce cas n'est que partiellement prévisible. En effet, quiconque possède les quatre règles trouve plus commode de diviser par 2 que de multiplier par 9. Mais est-il plus commode de faire une longue addition qu'une division à deux chiffres ? Cela dépend des individus. Les difficultés particulières d'application doivent donc être prises en considération et la décomposition adaptée à chaque handicapé suivant ses intérêts ou facilités propres.

L'observation à nouveau prend le pas sur la méthode.

3° comportement totalement imprévisible : ce mode de comportement n'obéit à aucune loi connue. Les goûts personnels de l'individu entrent en jeu. Tel déficient se passionnera pour la reproduction de certains segments d'actes et se désintéressera des autres. Nous dirons que son attention est « sélective ». Un comportement de cette nature conduit à des résultats disharmonieux, certains intérêts trop exclusivement sélectifs prenant parfois une forme pathologique caractérisée. Nous nous trouvons dans ce cas devant un problème de troubles surajoutés pouvant nécessiter la collaboration d'autres spécialistes (psychothérapeute ou psychanalyste).

Notons au passage que l'intervention souhaitable de ces spécialistes ne prend tout son effet que si le déficient est sollicité par ailleurs dans des conditions qui lui sont accessibles et lui offrent l'occasion de sortir de lui-même pour passer à des activités en rapport avec son niveau d'évolution. La psychothérapie ne remplace pas la psychagénésie, elle améliore son terrain d'action.

En conclusion de ce 7^{ème} point, nous formulerons quelques remarques. La première est qu'on ne peut proposer de décompositions-types car la nature humaine est en grande partie imprévisible. Toute décomposition est une adaptation personnalisée et non transposable sans modifications d'un individu à un autre. La seconde est que l'exemple d'ordre général sur lequel nous avons appuyé notre démonstration est purement analogique : il n'est pas question pour le psychagénésiste d'enseigner l'arithmétique ! on en aura la confirmation explicite en se reportant au point 4 – programme d'action.

Le tome VII du traité de psychagénésie analysera les principales difficultés rencontrées et les durées d'apprentissage observées.

8 - la coordination opératoire

Au sortir du point 7, le déficient a appris à exécuter différents segments d'actes. Mais il ne sait pas encore dans quel ordre les exécuter pour atteindre le but fixé par l'exercice. Un exemple nous permettra de mieux comprendre la situation.

Un matin, pressés par le temps, nous avons fait l'expérience de demander à un garçon de huit ans et demi, parfaitement scolarisé, de se préparer lui-même son petit déjeuner. L'enfant a commencé par réunir spontanément sur la table les matériels évocateurs d'un petit déjeuner : bol, petite cuillère, boîte de lait condensé, beurre, pain ; puis plus lentement, avec hésitation, café, cafetière, casserole. Il fallut le secours verbal de l'adulte, pour l'amener dans un temps raisonnable à reconstituer l'enchaînement des opérations : - que faire de la casserole (mettre de l'eau) – que faire de la casserole d'eau (la faire chauffer)- que faire du café déjà moulu (le placer dans le filtre) – que faire de l'eau chaude (la verser sur le café).

Les réponses étaient connues et immédiatement trouvées, mais la coordination n'était pas acquise. Avec un temps suffisamment long, après tâtonnements, essais, retours en arrière, il y serait sans doute parvenu par ses propres moyens

A cette étape de l'apprentissage, le psychagénésiste doit guider le déficient en commandant l'ordre des opérations. Son intervention consiste à lui « donner un ordre » au sens le plus exact du terme. Nous traiterons le guidage au point 9 et examinerons alors sous quelle forme un tel ordre peut se donner pour être efficace.

La coordination est acquise quand le déficient est capable d'exécuter lui-même l'exercice sans intervention extérieure en cours de déroulement.

Mais nous ne parlerons pas encore à ce stade de coordination opératoire. En effet le déroulement des opérations reste lié à l'exercice : nous avons obtenu un nouveau segment d'acte qui va permettre de passer à une acquisition d'un niveau supérieur.

Nous proposons la notation suivante :

Soit trois segments d'acte (1) (2) et (3) à exécuter dans l'ordre 3/1/2 correspondant à l'acquisition A=312

Exécution élémentaire : (1) + (2) + (3)

Exécution coordonnée : A=3 x1 x2 =/312/

Le segment d'acte /312/ peut s'intégrer dans une acquisition plus complexe.

Le psychagénésiste va désormais poursuivre son action sur deux plans.

Le premier consiste à reprendre l'acquisition A=3x1x2 pour tenter d'atteindre à ce niveau un degré de coordination aussi satisfaisant que possible compte tenu du handicap de départ. C'est un travail de généralisation difficile à aborder dans le cadre d'une simple introduction. Il peut être utile, toutefois, d'exposer brièvement les résultats auxquels on peut parvenir dans cette direction.

Nous retenons sept degrés d'intégrations possibles pour un niveau d'acquisition donné. Soit A=312 un tel niveau.

1^{er} degré – exécution élémentaire (1) + (2) + (3)

Le déficient exécute les actes élémentaires sans parvenir à les coordonner. Il doit être dirigé à ce niveau

2^{ème} degré – exécution coordonnée A = 3 x 1 x 2

Le déficient exécute l'exercice seul, dans les conditions où il l'a appris et quand on lui demande. Il sait s'arrêter au terme de l'action.

3^{ème} degré – utilisation conditionnelle de savoir-faire (début de la généralisation)

Non A = non3 x non1 x non 2

Les tentatives de reproduction plus ou moins spontanées du savoir-faire acquis au 2^e degré amènent le déficient à repérer les conditions d'utilisation imposées par l'environnement (convient/ne convient pas ; permis/défendu)

4^{ème} degré – savoir-faire subordonné au but



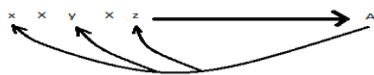
Cette étape est importante. Pour la première fois, la recherche du but à atteindre prime la mise au point du savoir-faire. Ce n'est plus l'activité en soi qui intéresse, mais le résultat. La flèche (c) indique que le but est commandé de l'extérieur. Une rétro-action (feed-back) se met en place. Le déficient peut adapter le programme appris aux circonstances particulières de l'exécution. Sa marge de manœuvres reste cependant limitée. Si les circonstances sont par trop différentes et nécessitent un autre procédé de réalisation, il ne peut le trouver seul.

5^{ème} degré – réalisation autonome



La flèche (c) indique que le but est toujours commandé de l'extérieur. Le déficient est capable de trouver lui-même un programme de réalisation adapté au but. Si les circonstances l'exigent, il peut modifier son propre programme ou en imaginer un autre. Le 5^{ème} degré n'est accessible que pour une partie seulement des acquisitions.

6^{ème} degré – conduite autonome



Le déficient se fixe lui-même un but adapté aux circonstances et le réalise par ses propres moyens. On atteint de cette manière une autonomie au niveau des conduites de toilettes, d'habillage, de repas, de jeux qui correspondent à des acquisitions d'un enfant d'une dizaine d'années, ainsi que des conduites de déplacement d'un niveau de douze ou treize ans. L'intégration sociale et professionnelle n'est que partiellement accessible au 6^{ème} degré ; elle restera toujours aléatoire en raison de la faible motivation du déficient

7^{ème} degré – force d'autonomie



Le schéma de fonctionnement n'est pas modifié par rapport au 6^{ème} degré. La double flèche indique la force de l'énergie mise en jeu pour maintenir une continuité d'action, surmonter les obstacles, résister à la fatigue. Une grande partie de l'humanité n'accède jamais à un 7^{ème} degré équilibré

En conclusion du 8^{ème} point, il apparait combien la mesure du développement des connaissances peut varier selon que les réalisations contrôlées sont du 2^e ou du 5^e degré par exemple, pour un même exercice.

Le tome VII du traité de psychagénésie fournira un tableau statistique complet de la variation des niveaux de développement en fonction du degré d'intégration observé.

9 – le guidage

Avec le guidage nous abordons la « théorie du signal et de l'information », branche de la cybernétique consacrée à l'étude des systèmes de communication et de la transmission des messages. Définissons tout d'abord la fonction de guidage : elle consiste à « informer » le déficient.

Cette information a pour but précis : lui permettre de conduire efficacement son action.

Il faut donc :

- a) Entrer en communication avec lui ;
- b) Lui transmettre des messages
- c) S'assurer qu'il les a reçus.

Le modèle le plus général d'un système de communication peut être représenté par le schéma suivant :



Ce schéma se diversifie en fonction des particularités technologiques propres à chaque système. La matérialisation du système varie en effet selon qu'il s'agit :

- D'une conversation orale
- D'une conversation téléphonique
- D'une diffusion par la presse
- D'une diffusion par radio
- D'une gestion par ordinateur

Le modèle étant d'application générale, on pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Il n'est pas possible de traiter dans une introduction les problèmes relativement complexes des supports de l'information, du choix du matériel de transmission, de la quantité d'information, du « bruit », de la perte ou de l'altération des informations.

Les psychagénésistes ont dû mettre au point leurs techniques propres : ils ne cessent de les améliorer dans une voie qui est encore largement ouverte à la recherche.

Ces travaux feront précisément l'objet du tome IX du traité de psychagénésie.

CONCLUSION

Les neuf tomes du traité de psychagénésie permettront de couvrir la totalité du champ d'étude et de recherche de cette discipline.

Etudiants, professionnels, enseignants, spécialistes divers, familles administrateurs y apporteront leur concours et y développeront leurs positions respectives.

Comment organiser pratiquement une aussi vaste confrontation ? comment rester ouverts à toutes les initiatives et conserver un fil conducteur au travers de tant d'aspects divers.

C'est à ce problème que nous nous sommes efforcés de répondre. Nous avons prévu une publication fractionnée en autant de fascicules qu'il se trouvera d'équipes, de groupes d'études ou de chercheurs intéressés par une question précise. Chacun de ces fascicules sera rattaché à l'un des neuf tomes constituant l'ensemble de la publication.

Afin de permettre au lecteur de s'y retrouver, la codification suivante précisera l'identité des diverses contributions :

1 – (tome I)	–	01 (numéro d'ordre du fascicule)
		02
		...
2 – (tome II)	-	01
		02
		...

Il est donc possible, dans une première étape, de sortir quatre-vingt-dix neuf fascicules par volume, les numéros d'ordre correspondant à la chronologie de parution à l'intérieur de chaque volume.

Une remarque s'impose à propos de l'introduction. Nous l'avons codifiée 0-01. Sa mise à jour périodique pourrait faire la matière d'un volume de synthèse.

A l'instar des mousquetaires qui étaient quatre, notre traité en neuf tomes en comporte donc 10
Nous lui souhaitons un avenir aussi brillant bien que plus austère.

Imprimé le 3 trimestre 1970
P. LEPAGE – J. LACROIX

